

**COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE**
Soixante-cinquième session
Khartoum (Soudan), 15-18 octobre 2018

Octobre 2018

**MODULE DE FORMATION SUR LA SURVEILLANCE DES
MALADIES NON TRANSMISSIBLES (MNT) POUR LE RENFORCEMENT DE
LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE SUIVI MONDIAL DE L'OMS**

Objectifs

Les objectifs de la réunion sont les suivants :

- présenter le module de formation régional sur la surveillance des maladies non transmissibles, avec ses six composantes, son guide et son manuel du facilitateur, en tant qu'outil visant à accompagner les États Membres dans le renforcement de la mise en œuvre du cadre de suivi mondial de l'OMS qui permet le suivi des progrès à l'échelle mondiale en matière de prévention et de maîtrise des principales maladies non transmissibles ;
- identifier les principaux obstacles à la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation efficaces dans les pays de la Région ainsi que les lacunes associées, et examiner les résultats du test pilote du module de formation conduit en Iraq en avril 2018.

Contexte

En octobre 2012, dans la résolution EM/RC59/R.2, la cinquante-neuvième session du Comité régional de la Méditerranée orientale a approuvé un cadre d'action régional pour la mise en œuvre de la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Le cadre régional fournit une série d'interventions stratégiques aux États Membres pour leur permettre de remplir leurs engagements dans les quatre domaines prioritaires, à savoir la gouvernance ; la prévention et la réduction des facteurs de risque ; la surveillance, le suivi et l'évaluation ; et les soins de santé. Il est conforme à l'outil de suivi mondial et permet aux États Membres d'évaluer régulièrement leur progression en s'appuyant sur 10 indicateurs de progrès.

En mai 2013, dans la résolution WHA66.10, la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé a adopté le Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020, le Cadre mondial de suivi pour la lutte contre les maladies non transmissibles, qui comprend une série de 25 indicateurs pouvant être appliqués aux niveaux régional et national pour suivre les tendances et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies et plans nationaux relatifs à ces maladies, ainsi qu'une série de neuf cibles mondiales volontaires pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles à atteindre d'ici 2025.

Les cibles et indicateurs du cadre de suivi mondial sont rattachés à l'un des trois piliers du système de surveillance des maladies non transmissibles : résultats en termes de mortalité et morbidité, facteurs de risque, et riposte des systèmes de santé nationaux. Des défis majeurs demeurent en matière de renforcement des capacités nationales de planification et de mise en œuvre des activités et programmes de surveillance en vue d'atteindre les neuf cibles volontaires d'ici 2025.

En 2017, seulement 12 États Membres avaient établi des cibles nationales assorties de délais sur la base des orientations de l’OMS : six faisaient partie des pays du Groupe 1¹, cinq appartenaient au Groupe 2 et un seul pays au Groupe 3. Seuls quelques pays sont en mesure de notifier des données fiables de mortalité par cause spécifique conformément aux critères et aux définitions de l’OMS, et seuls trois pays sur 22 – Groupe 1 (16,7 %), Groupe 2 (10 %) et Groupe 3 (16,7 %) – disposaient des capacités requises pour mettre en œuvre une étude STEPS ou une enquête complète sur les examens de santé sur une base régulière (tous les cinq ans).

Résultats escomptés

Les résultats escomptés de cette réunion sont les suivants : les États Membres devraient mettre au point une vision commune quant à la façon :

- de mettre en œuvre le cadre mondial de suivi de l’OMS ;
- d’intégrer les trois piliers d’un cadre d’action sur les systèmes de surveillance des maladies non transmissibles dans les systèmes d’information sanitaire nationaux ;
- de renforcer les ressources humaines et les capacités institutionnelles pour la surveillance, le suivi et l’évaluation, et de mettre sur pied un groupe d’experts régionaux qui puissent prodiguer des conseils en matière de renforcement de la surveillance ;
- d’élaborer des plans d’action nationaux pour renforcer la surveillance au moyen du module de formation pour la surveillance des maladies non transmissibles.

¹ Pays du Groupe 1 : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar ; Groupe 2 : Égypte, République islamique d’Iran, Iraq, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, République arabe syrienne et Tunisie ; Groupe 3 : Afghanistan, Djibouti, Pakistan, Somalie, Soudan, Yémen.